UNALCI – France-INONDATIONS
BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE CIVILE EN COURS 2025

Pour un renouvellement comme pour une nouvelle adhésion,
Remplir le plus précisément et complètement possible

NOM DE L'ASSOCIATION :

Siège social : ……

……

……

Président(e) : Mr ☐ Mme☐ (case à cocher)

NOM

Prénom

Adresse postale

Téléphone : /_ _ / _ _ / _ _ / _ _ /_ _ /

: /_ _ / _ _ / _ _ / _ _ /_ _ /

Merci de faire attention à la lisibilité de chacun des caractères (symbole, lettre, chiffre, ponctuation)

Adresse e-mail

Site Internet
de l'association :

Le (la) Président(e) de l'association désignée ci-dessus déclare que la lutte contre les inondations est compatible avec son objet et ses buts et décide d'adhérer à l'Union nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations France Inondations.
Lors de la première adhésion, joindre par mail ou voie postal les copies

- du texte des statuts de l'association tel que remis en préfecture,
- le récépissé de déclaration en préfecture

La **cotisation** pour l'année civile en cours **2025** d'un montant de **30 €** est acquittée par le chèque ci-joint à l'ordre de l'UNALCI - France Inondations adressé au trésorier de l'UNALCI

Date : Signature

Bulletin à retourner, accompagné du montant de la cotisation au trésorier de l'UNALCI :

Monsieur André DELRIEU - 13, quai petite Roubeyrolle – 48000 MENDE
Courriel : horsdeau@wanadoo.fr